



Association à but non lucratif au service des personnes âgées



Livret d'accueil



LA MAISON DE LA BIEVRE

BIENVENUE !

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue à **La Maison de la Bièvre**.

Ce livret est destiné à favoriser votre intégration au sein de la résidence. Vous y trouverez toutes les informations relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement.

N'hésitez pas à nous faire part de toute remarque ou suggestion qui permettrait d'améliorer votre accompagnement au quotidien.

Toute l'équipe de la Bièvre se joint à moi pour vous souhaiter un excellent séjour parmi nous.

Jessica JOSEPH
Directrice

SOMMAIRE

L'ETABLISSEMENT	5
Vue d'ensemble	5
LE SEJOUR	7
Les chambres	7
Le linge.....	9
Bijoux et objets de valeur.....	9
Les repas	10
Courrier.....	10
L'accueil	11
Les visites des familles	11
Les sorties	11
Les animations	12
Les cultes	12
Coiffure	13
Manucure/Pédicure	13
L'ACCOMPAGNEMENT.....	14
Les interlocuteurs des résidents.....	14
Le Conseil de la Vie Sociale.....	16
La désignation d'une personne de confiance	16
L'ASSOCIATION ISATIS, AU SERVICE DES PERSONNES AGEES	18

L'ETABLISSEMENT

Vue d'ensemble

La *Maison de La Bièvre* est située à Cachan (94) dans une zone pavillonnaire du quartier de La Plaine, à proximité du centre-ville.

L'établissement, inauguré en 1997, accueille dans un cadre de qualité des personnes âgées dépendantes et leur procure un accompagnement personnalisé. Il a une capacité d'accueil de 63 personnes.



La *Maison de la Bièvre* bénéficie d'un environnement privilégié et d'un agréable jardin arboré qui accueille les résidents en toutes saisons.

Le bâtiment comporte 5 niveaux :

- Au rez-de-chaussée se situent un hall d'accueil, le restaurant collectif qui sert aussi de salle d'activités et d'animations, des espaces de réception des familles, le salon de coiffure, une salle de réunion, ainsi que des bureaux administratifs
- Aux 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étages, figurent un grand salon ainsi que deux ailes (Ouest et Est) desservant les chambres des résidents

Le rez-de-chaussée comporte également un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) destiné à accompagner spécifiquement les résidents atteints de maladies neuro-dégénératives. Il est composé d'une salle multi-activités, d'une salle de prise des repas, d'une salle de repos et d'une véranda ouverte sur un jardin sécurisé.



LE SÉJOUR

Les chambres

Les 63 chambres, claires et spacieuses, sont toutes individuelles et d'une surface de 20 m² au moins. Elles sont orientées au nord côté jardin et au sud côté rue.

Quel que soit leur emplacement, toutes les chambres de *La Maison de la Bièvre* comprennent :

- Un lit médicalisé, réglable en hauteur, et à dossier et pieds inclinables
- Un système d'appel malade
- Un rail fixé au plafond pour permettre le transfert des personnes les moins valides
- Un placard pour loger les vêtements
- Un cabinet de toilette avec lavabo, douche et WC
- Une prise d'antenne pour la télévision (non fournie) et des prises électriques



Le ménage des chambres est effectué quotidiennement, voire davantage si nécessaire.

Le linge de maison (draps, taies d'oreiller, couvertures, couvre-lits, serviettes de toilette et de table) est fourni et nettoyé par l'établissement.

En revanche, les nécessaires de toilette et produits d'hygiène sont à fournir par les familles, car l'établissement ne propose pas ces produits à la vente. Les familles et tuteurs sont informés chaque fois que nécessaire des produits manquants.

La chambre attribuée est celle du résident : il peut y faire apporter tous les objets de décoration, radio, petits meubles, photos, tableaux, ... utiles pour personnaliser le domicile.

En revanche, les tapis sont proscrits pour éviter tout risque de chute.

Les chambres ferment à clé, et une clé sera remise au résident à son arrivée dans l'établissement, qui en conserve un double en cas de nécessité.

L'utilisation d'appareils de radio ou de télévision se fera avec discrétion. En cas de difficultés auditives, le port d'un casque sera recommandé.

Pour des raisons de sécurité, il est demandé de s'abstenir de fumer dans la chambre ainsi que dans l'ensemble du bâtiment.

Le linge

L'établissement dispose d'un service optionnel de blanchisserie, payable en sus du forfait de séjour. Si cette option est souscrite, le linge est récupéré deux fois par semaine par la société prestataire de service.

Pour éviter toute confusion, il est impératif que le linge soit marqué au nom du résident, et ce même si la famille entretient le linge.

Il est utile que le linge soit fourni en quantité suffisante ; l'établissement communiquera aux familles un trousseau indicatif, et signalera tout linge nécessitant remplacement.

Bijoux et objets de valeur

Les résidents peuvent conserver leurs biens, effets et objets personnels dans leur chambre. Il leur est fortement recommandé de ne pas garder de sommes d'argent importantes ou objets de valeur dans la chambre.

L'établissement met à disposition des résidents un coffre-fort où ils peuvent déposer chèquiers, argent liquide, carte bleue, bijoux, ... et les récupérer quand ils en ont besoin.

Conformément au règlement de fonctionnement, l'établissement décline toute responsabilité en cas du vol, de la perte ou de la détérioration de tout objet non déposé au coffre.

Dans cet esprit, l'établissement ne peut être tenu responsable de la perte de lunettes, prothèses auditives, lentilles de contact, cannes, etc.

Les repas

Les repas sont intégralement préparés sur place par une équipe professionnelle de restauration collective dans la cuisine située au sous-sol de l'établissement.

Horaire des repas

- Petit-déjeuner : à partir de 8h00
- Déjeuner : 12h30 – 13h30
- Goûter : 15h30 – 16h15
- Dîner : 18h30 – 19h15

Le **petit déjeuner** est servi dans la chambre ou dans le salon collectif de l'étage, selon l'état de santé et/ou les habitudes du résident. Son horaire est variable (à partir de 8h00). Le contenu du petit déjeuner prend en compte les habitudes de chacun, ainsi que les recommandations du médecin traitant.

Le **déjeuner** et le **dîner** sont pris de manière collective dans la salle à manger principale du rez-de-chaussée, sauf si l'état de santé du résident nécessite qu'il garde la chambre.

Le **goûter** est servi dans les salons des étages, ou dans la chambre.

Le **soir**, une collation et/ou une boisson chaude sont proposés par le personnel de nuit.

Les menus du jour et de la semaine sont affichés à l'accueil de l'établissement.

Courrier

L'établissement peut recevoir du courrier au nom du résident.

Le courrier reçu du jour est remis au résident (cartes postales, journaux, ...), à la famille ou au tuteur selon le cas.

Le résident peut déposer le courrier à poster, affranchi ou non, à l'accueil de l'établissement.

L'accueil

L'accueil de l'établissement est ouvert tous les jours : en semaine du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h, le week-end de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h. L'agent d'accueil est à votre disposition pour toute question.

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil, une permanence téléphonique est organisée 24h/24 ; l'établissement est joignable à tout moment au numéro suivant :

Téléphone : 01 45 46 05 05

Les visites des familles

Les visites sont autorisées de 11h à 20h. Le matin étant réservé aux soins, il est préférable de privilégier les visites les après-midis.

En cas d'épidémie, les visites peuvent être soumises à des restrictions particulières définies par la direction de l'établissement. Il est recommandé de se renseigner à l'accueil pour en connaître les modalités.

Tout visiteur ou intervenant est tenu de se présenter à l'accueil et de signer le registre de présence. Il se doit de signer à nouveau le registre en quittant l'établissement.

Les sorties

En fonction du contexte sanitaire, les sorties accompagnées ou non, des résidents sont possibles voire souhaitables.

Lorsque les familles souhaitent que le résident s'absente pour la journée voire pour plusieurs jours, il convient d'en informer l'établissement.

Les animations

Une animatrice est présente dans l'établissement du lundi au vendredi.

Le programme des animations est affiché sur l'éphéméride au rez-de-chaussée.

Le planning de la semaine

LUNDI 28 <i>Revue de presse 9h30</i>	MARDI 1 <i>Revue de presse 9h30</i>	MERCREDI 2 <i>Revue de presse 9h30</i>	JEUDI 3 <i>Revue de presse 9h30</i>	VENDREDI 4 <i>Revue de presse 9h30</i>
<u>Matin</u> lynx/Triomino 	<u>Matin</u> Atelier déco « mardi gras » 	<u>Matin</u> Activité manuelle 	<u>Matin</u> Sortie centre ville 	<u>Matin</u> Quizz 
<u>Après-midi</u> loto 	<u>Après-midi</u> Gouter « mardi Gras » 	<u>Après-midi</u> André 	<u>Après-midi</u> Séance cinéma 4eme 	<u>Après-midi</u> Après-midi libre 

Planning animations du 28 février au 4 mars 2022

En fonction du contexte sanitaire, des sorties collectives peuvent être organisées, soit dans des lieux culturels (musées, châteaux, expositions, etc.), soit dans des parcs et jardins des environs.

Les cultes

Un culte catholique est organisé une à deux fois par mois dans la salle de restaurant du rez-de-chaussée.

Il est proposé de prendre contact auprès de l'animatrice si le résident souhaite assister aux célébrations relevant d'autres confessions.

Coiffure

L'établissement dispose d'un salon de coiffure - situé au rez-de-chaussée - et une coiffeuse intervient une fois par semaine. Les rendez-vous se prennent auprès de l'agent d'accueil.

Les prestations sont payantes, et à régler directement à la coiffeuse.

Manucure/Pédicure

Si l'établissement le juge nécessaire, il est fait régulièrement appel à deux pédicures extérieurs à l'établissement intervenant sur rendez-vous pris par les infirmières de l'établissement. Les prestations sont payantes, et à régler directement aux intervenants.

Les soins de manucure sont effectués par les soignantes de l'établissement.

L'ACCOMPAGNEMENT

Les interlocuteurs des résidents

Plusieurs personnes vont être amenées à interagir avec le résident lors de son séjour ; voici la fonction de chacune d'entre elles.

La direction et l'équipe administrative

La direction et l'équipe administrative constituée d'une comptable, d'une secrétaire de direction, de 2 agents d'accueil assistent les familles dans les démarches administratives et financières, établit le contrat de séjour et communique le règlement de fonctionnement. Il veille au bon déroulement de l'ensemble du séjour des résidents.

L'infirmière coordinatrice

L'infirmière coordinatrice est responsable de l'ensemble des soins prodigués au sein de l'établissement. Elle dirige l'équipe des personnels soignants qu'elle réunit quotidiennement et définit le planning des roulements.

Le médecin coordonnateur

Le médecin coordonnateur supervise l'ensemble des soins qui sont apportés au sein de l'établissement, en lien étroit avec le médecin traitant et les structures de soins du territoire. Il émet un avis médical sur les demandes d'admission.

Les données vous concernant peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Les données recueillies ont pour seul objet de permettre votre accompagnement, et l'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel

Les infirmières

Les infirmières sont chargées de la dispensation des médicaments et des soins infirmiers.

Elles organisent la prise des rendez-vous pour les examens biologiques, les consultations et examens médicaux réalisés à l'extérieur, ainsi que la commande des transports médicalisés (ambulances, taxis).

Les aides-soignant(e)s et aides médico-psychologiques

Ces personnes accompagnent au quotidien les résidents pour leurs soins. Elles les aident à se déplacer au sein de l'établissement.

Les agents de service hôtelier

Ces personnels veillent à la propreté de votre chambre et de l'établissement. Elles assurent également le service en salle et participent à l'accompagnement des résidents. Elles contribuent aux déplacements des résidents au sein de l'établissement.

Le/La psychologue

La psychologue rencontre régulièrement les résidents afin de recueillir leurs aspirations et leurs souhaits afin de personnaliser au possible l'accompagnement en fonction des besoins.

Le/la psychomotricien(ne)

Le/la psychomotricien(ne) propose des exercices adaptés afin que les résidents puissent conserver leur autonomie, notamment sur le plan moteur. Ses interventions peuvent avoir lieu en groupe ou individuellement

L'assistante de soins en gériologie

L'assistante de soins en gériologie coordonne l'activité du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) et définit un programme quotidien d'activités destiné particulièrement aux résidents présentant une maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, et/ou des troubles du comportement.

Les praticiens paramédicaux libéraux

Les kinésithérapeutes, pédicures, orthophonistes, ... interviennent au sein de l'établissement sur prescription médicale. Leurs séances ont lieu soit dans la chambre des résidents, soit dans les couloirs et paliers des étages.

Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance légale qui se réunit 3 fois par an pour permettre l'expression de résidents et de leur famille, et leur participation à la vie de l'établissement. Il est présidé par un résident ou un représentant des familles et tuteurs.

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et fait des propositions sur tout ce qui a trait au bon fonctionnement de l'établissement.

Les représentants des résidents (3 membres) et des familles (3 membres) sont les interlocuteurs privilégiés des résidents et familles.

La désignation d'une personne de confiance

Le rôle de la personne de confiance

Il est recommandé au résident de désigner une personne de confiance (membre de la famille, ami proche). Celui-ci (celle-ci) assiste le résident dans ses démarches, et peut l'accompagner lors de ses examens ou consultations médicales. En revanche, il (elle) ne peut accéder directement au dossier médical du résident en son absence.

Le cas échéant, cette personne pourra témoigner de la volonté du résident auprès de l'équipe médicale dans l'hypothèse où celui-ci ne pourrait plus le faire lui-même et/ou dans le cas d'une hospitalisation.

Le mode de désignation de la personne de confiance

La nomination doit être faite par écrit, sur papier libre ou à l'aide du formulaire disponible auprès de la direction de l'établissement.

Le document de désignation doit préciser le nom et les coordonnées de la personne de confiance, et dans tous les cas, celle-ci doit apposer sa signature sur le document la désignant. La personne de confiance peut posséder une copie du document afin de le faire valoir à qui de droit le moment opportun.

La désignation de la personne de confiance est révisable et révocable à tout moment.

L'ASSOCIATION ISATIS, AU SERVICE DES PERSONNES ÂGÉES

Association à but non lucratif, ancrée dans le champ de la gériatrie, ISATIS propose un ensemble diversifié de services et d'établissements.

La Charte d'ISATIS rappelle que « *la dépendance met à l'épreuve les liens et les lieux de la vie passée* ». Les professionnels de l'association aident les personnes âgées à « passer le seuil de la dépendance sans rupture ni précipitation » et les accompagnent jusqu'au bout. Ils soutiennent les aidants, préparent l'entrée en établissement et proposent à la personne âgée un projet de vie individualisé.

Les établissements et services, insérés dans des territoires de proximité, sont ouverts sur la cité et favorisent le maintien des liens sociaux.

L'association a inscrit dans sa Charte, son projet associatif, 4 valeurs cardinales qui guident son action :

- Respecter l'autonomie et les choix des personnes âgées
- Être à leur écoute et à celle de leurs proches
- Favoriser le maintien de leurs capacités
- Respecter les liens familiaux et sociaux

Pour concilier au mieux le respect des droits des personnes et les impératifs liés à la sécurité et à la vie en collectivité, une réflexion éthique est menée régulièrement au sein de l'association. Les actions quotidiennes des équipes s'inscrivent dans la démarche qualité avec un objectif de bientraitance.

www.isatis.asso.fr

RENSEIGNEMENTS UTILES

Mon Nom : _____

Ma Chambre : _____

LA MAISON DE LA BIEVRE

11 rue du Moulin de Cachan – 94230 Cachan

Tel : 01.45.46.05.05